

ESSOR ATLANTIQUE
BENJAMINS
1^{ère} Edition
Les 18 et 19 Aout 2018
RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « *ESSOR ATLANTIQUE* » est organisée par *le Nantes Doulon Vélo Sport, 13 Avenue des Biches 44300 NANTES* sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute du *18 aout 2018 au 19 aout 2018*.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

Les épreuves sont réservées aux coureurs Benjamins et Benjamines uniquement né(e)s en 2006 et 2007

Elles sont inscrites au calendrier *FFC Régional*.

Elle se compose de 2 manches

- le samedi 18 aout : d'une épreuve en ligne

- le dimanche 19 aout : d'une épreuve en ligne

Chaque journée étant indépendante, il n'y a pas obligation de participer aux deux journées sauf pour le classement général aux points

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs de 2006 et 2007 licenciés à la FFC ainsi qu'aux coureurs étrangers dûment inscrit dans le listing FFC des coureurs étrangers autorisés à courir en France.

Les engagements sont à effectuer sur le site FFC par internet par les coureurs français et par bulletin pour les coureurs étrangers.

ARTICLE 5. PERMANENCE

La permanence de départ pour le retrait des dossards par les coureurs se tiendra, le *18 Aout 2018 à partir de 10H00 et jusqu'à 11H30* à la *Salle des Associations à la Divatte sur Loire*.

Les coureurs participant aux deux manches garderont le même dossard.

Les coureurs de Loire Atlantique porteront leur dossard annuel.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en Présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **11H00 le samedi 18 Aout 2018** et aura lieu au même endroit, *Salle des Associations à la Divatte sur Loire*.

L'ordre des voitures des équipes sera déterminé en application de l'article 2.3.018

Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe de 4 coureurs minimum à l'échelon course..

L'ordre des véhicules de la 2^o manche sera effectué selon le classement du challenge, les véhicules de club ne participant que le dimanche seront placés après ceux effectuant les 2 manches.

ARTICLE 6. Epreuve du Dimanche 19 Aout

Les coureurs qui ne participent que le dimanche devront retirer leur dossard de 12H45 à 13H15 à la Salle des Associations à la Divatte sur Loire.

Tous les coureurs devront signer la feuille de départ.

ARTICLE 7. RADIO-TOUR

Chaque équipe devra se présenter avec une radio de course, l'organisation ne fournissant pas de poste de radio.

La fréquence radio sera indiquée lors de la réunion des DS.

ARTICLE 8. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré, au moyen de *2 véhicules neutres lors des épreuves.*

Des roues de dépannage seront à fournir par les équipes désignées lors de la réunion des Directeurs sportifs.

ARTICLE 8 CLASSEMENTS – RECOMPENSES

Les maillots de leader pour le challenge et tous les classements annexes seront présentés lors de la réunion des directeurs sportifs du samedi 18 Aout.

Le classement du général aux points du challenge s'effectuera selon le barème suivant sur chacune des 2 épreuves :

50pts au 1°, 45pts au 2°, 40pts au 3°, 36pts au 4°, 32pts au 5°, 29pts au 6°, 26pts au 7°
24pts au 8°, 22pts au 9°, 20pts au 10°, 19pts au 11°, 18pts au 12°, 17pts au 13°, 16pts au 14°, 15pts au 15°, 14pts au 16°, 13pts au 17°, 12pts au 18°, 11pts au 19°, 10pts au 20°
9pts au 21°, 8pts au 22°, 7pts au 23°, 6pts au 24°, 5pts au 25°, 4pts au 26°, 3pts au 27°
2pts au 28°, 1pt au 29°, 1pt au 30°

En cas d'égalité le classement de la 2° manche départagera les coureurs.

Pour pouvoir prétendre au classement général par points il faut participer aux 2 épreuves.

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

ARTICLE 10. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs devant se présenter au protocole des manches et du challenge seront précisés lors de la réunion des directeurs sportifs du samedi 18 aout.

ARTICLE 11. PENALITES

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles.

Les points non évoqués dans le présent règlement particulier seront traités conformément au règlement de la FFC.

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ESSOR ATLANTIQUE

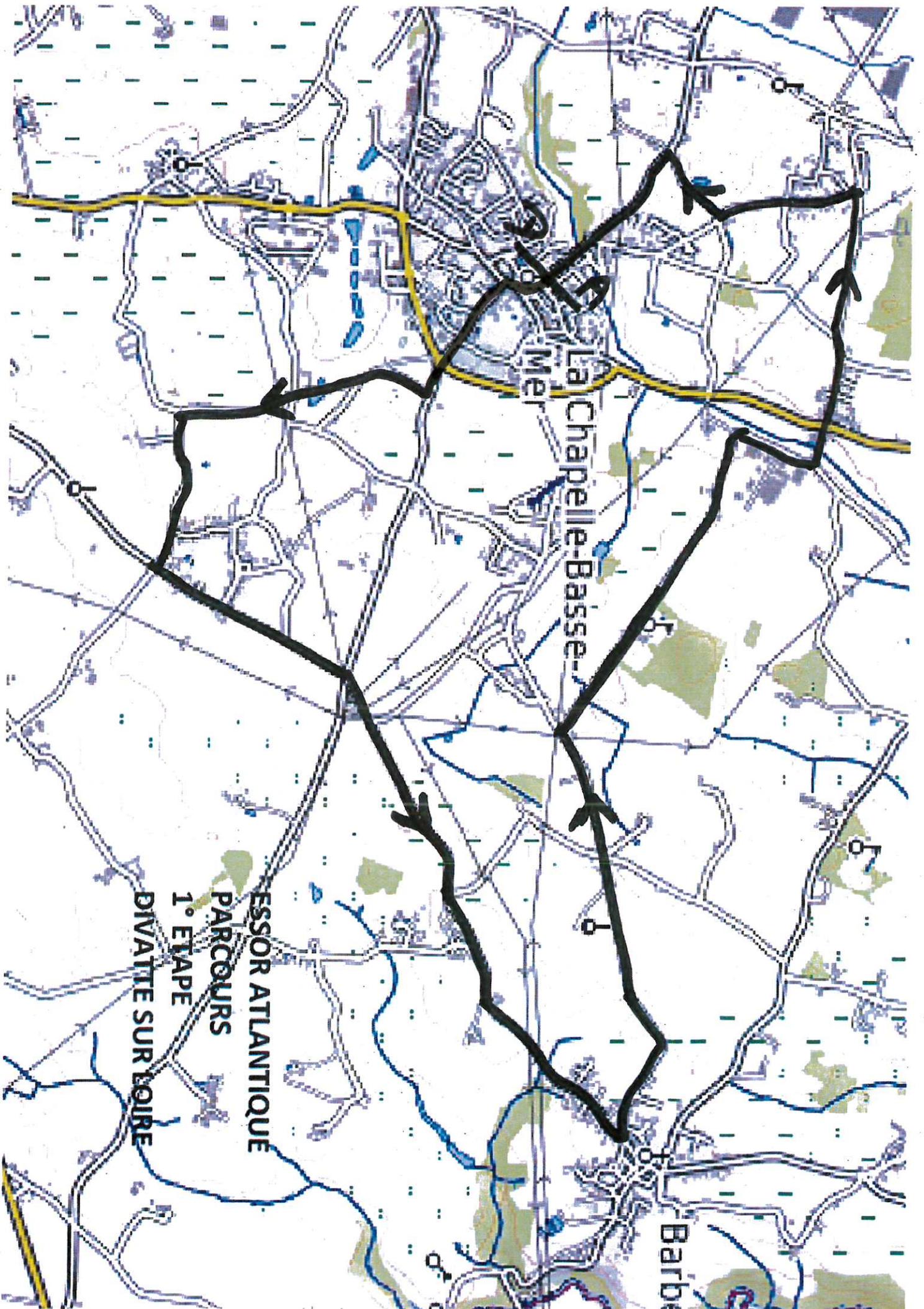
Etape 1

18 Aout 2018

BENJAMINS

DIVATTE SUR LOIRE

Rue du Viaduc	0,000	12H00	DEPART
Rue du Stade			
Route de la Remaudiere			
La Petite Noue			
Le Moulin des Fillettes			
RD105			
Route du Château d'eau			
La Lande du Praud			
Carrefour RD105 RD31			
RD105			
Barbechat Rue Du Bois Guillet			
Barbechat Rue des Vignerons			
L'Esperance			
La Berriere			
Rue de la Harviere			
Carrefour Rue de la Harviere RD7			
La Fosse aux loups			
Le Bois Mechine			
Route des Coteaux			
VC entre Route des Coteaux et RD31			
RD31 Route de Mauves			
Rue du Viaduc (Hauteur parking église)	13,100	12H25	ARRIVEE



ESSOR ATLANTIQUE

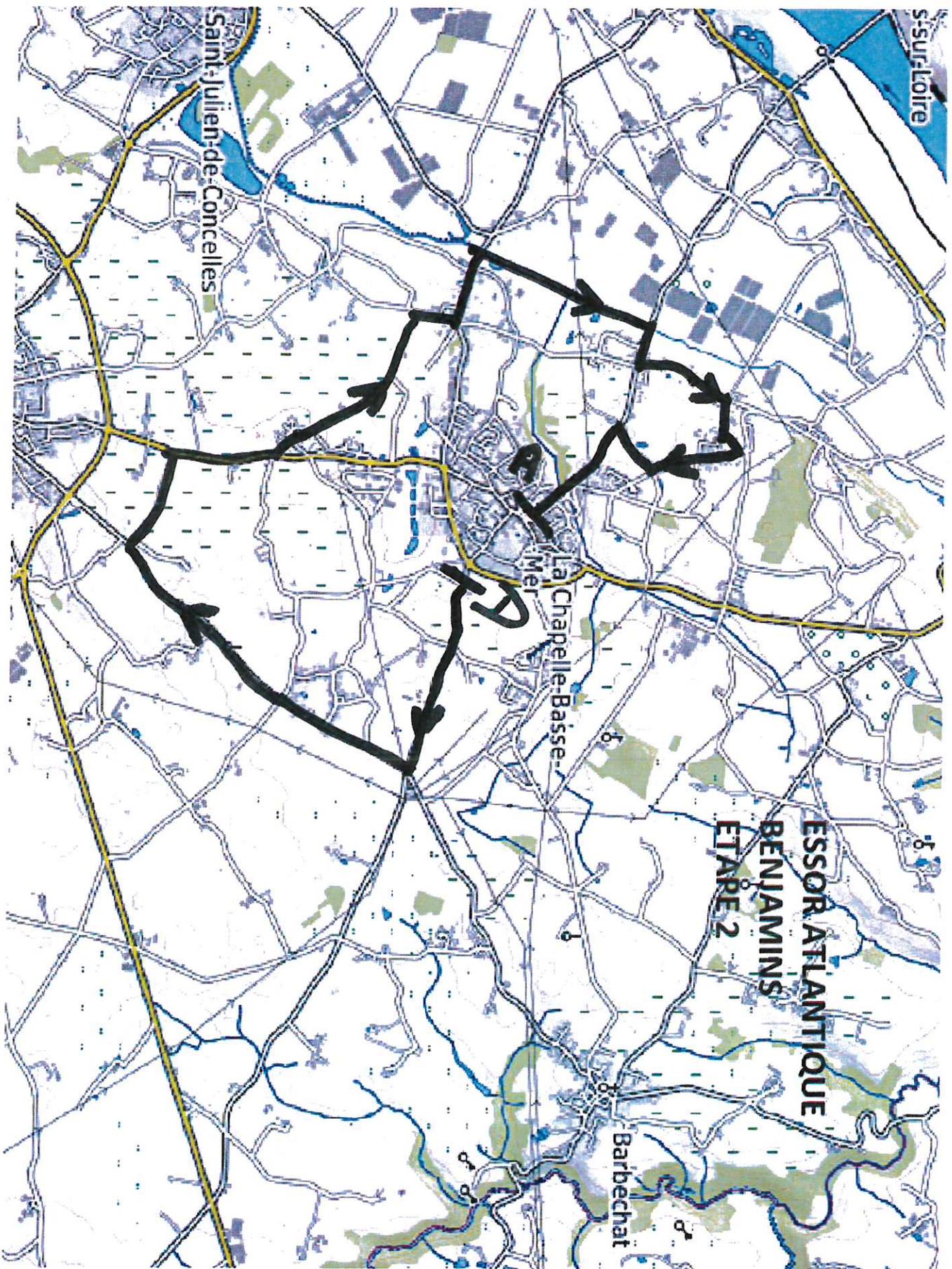
Etape 2

19 Aout 2018

BENJAMINS

Moyenne à 30Kms/H

SUPER U	0,000	13H45	APPEL
Boulevard Pasteur			
RD 31 - Route de la Remaudiere			
RD31 Panneau Sortie Agglomération	0,000	13H47	DEPART
Carrefour RD31 - RD105	1,200	13H49	
RD105			
Carrefour RD105 - VC entre RD105RD7	3,600	13H52	
VC Commune du Loroux Bottereau			
RD7			
Beauchêne	5,000	13H55	
Le Guineau	6,400	13H57	
VC			
RD31 Chêne Vert	8,400	14H01	
Route du Champ Blond			
Rue du Rocher	9,500	14H04	
Rue du Jardin			
Route des Coteaux			
VC entre Route des Coteaux et RD31	10,700	14H06	
RD31			
Rue du Viaduc (Hauteur Parking église)	11,600	14H08	ARRIVEE



s: sur-ttoire

Saint-Julien-de-Concelles

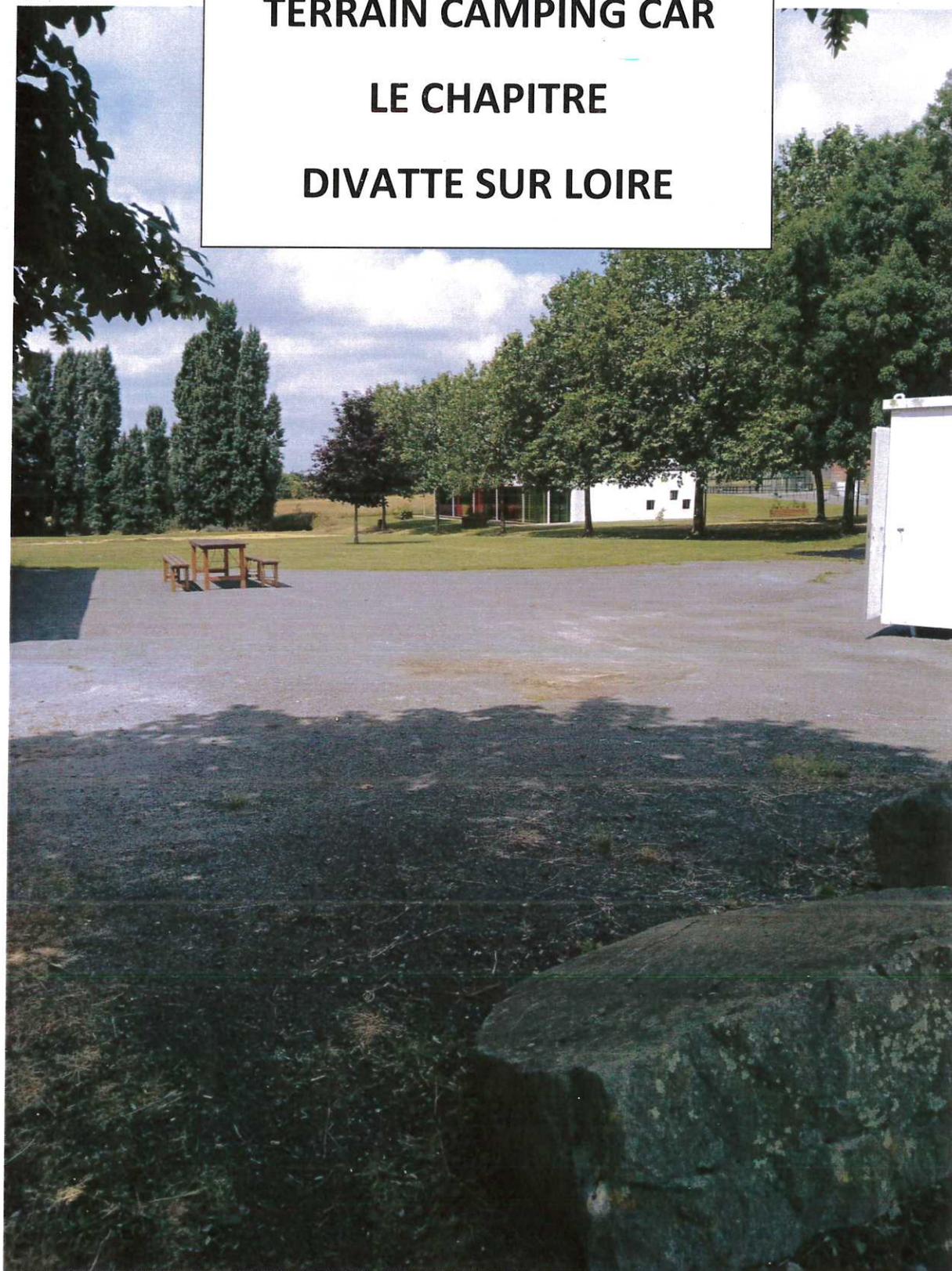
La Chapelle-Basse-Mer

Barbechat

ESSOR ATLANTIQUE
BENJAMININS
ETAPÉ 2

tE

TERRAIN CAMPING CAR
LE CHAPITRE
DIVATTE SUR LOIRE



Gatuit pour ESSOR ATLANTIQUE

Réservations Dominique Douillard 06 88 26 75 10 – Serge Pineau 06 42 83 06 89

ESSOR ATLANTIQUE BENJAMINS



POUR LE 8 AOUT DERNIER DELAIS RETOURNER CETTE FICHE

EQUIPE :

NOM ET PRENOM DU DIRECTEUR SPORTIF :

NUMERO DE LICENCE :

TELEPHONE PORTABLE :

NOM ET PRENOM DU MECANICIEN :

NUMERO DE LICENCE :

NOMBRE DE REPAS PREVUS LE DIMANCHE 19 AOUT

Nombre : X 12€ soit un total de €

Engagement par internet clôturé le jeudi 16 aout 2018

TOUS LES REGLEMENTS A L'ORDRE DU NANTES DOULON VELO SPORT

Nantes Doulon Vélo Sport 13 Avenue des Biches 44300 Nantes / ndvs@sfr.fr

02 40 76 12 92 / 06 42 83 06 89 Serge Pineau

CONTACTS

Serge Pineau

Président Nantes Doulon Vélo Sport
06 42 83 06 89
ndvs@sfr.fr

Dominique Douillard

La Chapelle Basse Mer
06 48 26 75 10
douillard.family@orange.fr

Gildas Barale

Responsable Sécurité
06 68 90 98 55
barale.gildas@orange.fr

Robert Coraboeuf

Responsable Sécurité Mobile
06 49 98 46 90
robert.coraboeuf@orange.fr

ESSOR ATLANTIQUE

18 et 19 août

⇒ Pass' Cyclisme 2.27 - Course par étapes

3 étapes, en circuit le samedi et dimanche matin
et en ligne le dimanche après-midi
Candidature pour le 8 août
Engagement par bulletin 24 € par coureur

⇒ Minimes - Cadets

3 manches, en circuit le samedi et dimanche matin
et en ligne le dimanche après-midi
Engagement par Internet

⇒ Benjamins

2 manches, en ligne le samedi et dimanche
Engagement par Internet

Contact et demande de dossier : Nantes Doulon Vélo Sport
Serge Pineau - 06.42.83.06.89 - 02.40.76.12.92 - ndvs@sfr.fr